



DEMANDE DE LOCATION DE MATÉRIEL

- RÉSERVÉE AUX ADMINISTRÉS BRASSOIS UNIQUEMENT -

Le présent contrat ne sera valable à condition qu'aucune manifestation officielle (nécessitant du matériel concerné) ne soit programmée pour la même période.
Une fois validé, ce document fera office de contrat de location.

Entre les soussignés :

Mairie de Bras, représenté par M. Franck PERO, Maire de Bras, siégeant route de Brignoles, 83149 BRAS

Tél : 04 94 37 23 40

Fax : 04 94 69 97 18

Email : ydanrey@mairie-bras.fr

Propriétaire du matériel, ci-après désigné «le propriétaire», d'une part,

et M.....

Adresse :

Tél portable :

emprunteur du matériel, ci-après désigné «le preneur», d'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit : (délibération du 03 décembre 2015)

Le propriétaire loue le matériel suivant au preneur,

DÉSIGNATION :

	Quantité	Prix unitaire	Total
Tables		2 €	
Chaises		0,50 €	

DURÉE DE LA LOCATION :

La présente location est consentie pour une durée de jours.

à compter du/ / au/ /

LOYER :

Le preneur s'engage à verser, le jour du retrait du matériel, la somme de€ en règlement du montant total du loyer.

IMPÉRATIF : Le règlement s'effectue uniquement par chèque à l'ordre du : Trésor Public

Le preneur prend connaissance qu'aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation de la manifestation.